

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-neuf avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Plouézec, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Ostrea, sous la présidence de Monsieur Jacques MANGOLD, Maire.

Etaient présents :

M. MANGOLD Jacques, Maire

M. PAGNY Gilles - Mme HAGARD Elisabeth – Mme GRAEBER Sophie, Adjoints

M. BRULARD Michel – M. THIESSARD David, M. LE FRIEC Dominique, Conseillers délégués,

Mme BEAUVERGER Joelle - Mme RIVOALLAN Véronique – M. POMMELET David – M. MOIGNET Stéphane - M. LAHAYE Mathieu – M. HELLO Nicolas, conseillers municipaux

Etaient absents et représentés :

M. SIMON Yvon a donné procuration à M. BRULARD Michel

Mme SUPERCHI Danièle a donné procuration à M. PAGNY Gilles.

Était excusée : M. LE JOUANARD Armand - Mme OLLIVIER Jeannine – Mme CHAPUY Claudine – M. KESSLER Pascal – Mme HERY France – Mme AMOURET – LE BIDEAU Sylviane – Mme LE JEUNE Emmanuelle – Mme LE FRAL.LIEC Chloé.

Secrétaire de séance : Mme GRAEBER Sophie

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1 – URBANISME – CADRE DE VIE**

1.1 – Vente des lots n° 7 et n° 8 du Lotissement Avel Mor à la S.C.C.V. Pasteur

1.2 – Fourniture et pose d'une borne prise de courant sur l'aire de loisirs – convention de mandat avec le Syndicat d'Energie des Côtes d'Armor

#### **2 – MUNICIPALITE**

2.1 – Vœu en faveur du maintien du Centre des Finances Publiques à Paimpol

2.2 – Vœu de soutien aux acteurs culturels.

2.3 – Compte rendu de la délégation du maire.

#### **3 – FINANCES**

3.1 – Subvention exceptionnelle à l'association des Amis du Moulin de Craca.

#### **4 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Le maire ouvre la séance en excusant les membres du conseil absents pour raisons professionnelles, familiales ou médicales. Il constate que, malgré ces absences, le quorum est atteint puisque les conditions sanitaires en vigueur permettent la tenue des conseils municipaux avec un quorum réduit (le tiers des membres en exercice suffit). Il apporte également les explications nécessaires sur la convocation d'un conseil municipal exceptionnel ce jour.

Ces remarques préliminaires étant faites, l'ordre du jour proprement dit est abordé.

## ORDRE DU JOUR

### **1 – URBANISME – CADRE DE VIE**

#### 1.1 – Vente des lots n° 7 et n° 8 du Lotissement Avel Mor à la S.C.C.V. Pasteur

Par délibération en date du 28 septembre 2020, le Conseil municipal a délibéré pour vendre à la société IPCS INVEST, dont le siège social est à Langueux (22 360), les lots n°7 et n° 8 du lotissement Avel Mor, d'une superficie respective de 1316 m<sup>2</sup> et 1080 m<sup>2</sup>, au prix de 54.25 € HT/m<sup>2</sup> soit la somme totale de 130 000 € HT.

Ces deux terrains sont destinés à accueillir des logements locatifs.

Il s'avère qu'une autre société : la Société Civile de Construction et de Vente PASTEUR, dont le siège social est à Langueux – 3bis rue de la Mare Noire, s'est substituée à la Société IPCS INVEST.

Il convient par conséquent de modifier la délibération du 28 septembre 2020.

Le Conseil municipal est donc appelé à délibérer pour :

- ANNULER sa délibération du 28 septembre 2020
- DECIDER de vendre à la société civile de construction et de vente PASTEUR, dont le siège social est à Langueux (22360), 3 bis rue de la Mare Noire, représentée par Monsieur Philippe LE MARECHAL, les lots n° 7 et n° 8 du lotissement Avel Mor, d'une superficie respective de 1316 m<sup>2</sup> et 180 m<sup>2</sup>, au prix de 54.25 € HT/m<sup>2</sup>, soit la somme totale de 130 000 € HT.
- AUTORISER le maire à signer les actes de vente à intervenir.

#### **Décision du Conseil Municipal :**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### 1.2 – Fourniture et pose d'une borne prise de courant sur l'aire de loisirs – convention de mandat avec le Syndicat d'Energie des Côtes d'Armor

Par délibération en date du 8 mars 2021, le conseil municipal a approuvé le projet de fourniture et pose d'une borne prise de courant marché à réaliser sur la future aire de Loisirs, établi par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.

Celui-ci est estimé à 16 200 € TTC.

Ces travaux sont propriété de la commune qui devra inscrire le montant en totalité en dépense (participation de la commune fixée initialement à 11 000 €).

Parallèlement, la commune percevra du Syndicat une subvention d'équipement au taux de 20% du montant HT.

Les travaux seront réalisés dans le cadre d'une convention de mandat qui devra être transmise au S.D.E.22 avant tout commencement et exécution.

Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer pour :

- Conclure avec le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, une convention pour confier au mandataire le soin de réaliser au nom et pour le compte de la commune de Plouézec les travaux d'installation d'une borne prises de courant marché sur l'aire de Loisirs.
- AUTORISER le maire à la signer.

#### **Décision du Conseil Municipal :**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **2 – MUNICIPALITE**

### **2.1 – Vœu en faveur du maintien du Centre des Finances Publiques à Paimpol**

Dans le cadre d'un projet de réorganisation des services des Finances Publiques dans le département, il est envisagé de procéder à la fermeture du Centre des Finances Publiques de Paimpol à compter du 1er janvier 2022.

Le maire propose par conséquent au Conseil municipal de voter une motion en faveur du maintien de ce service public de proximité à Paimpol.

Le Conseil municipal est donc appelé à délibérer pour :

- ADOPTER la motion suivante en faveur du maintien du Centre des Finances Publiques à Paimpol :
- DIRE que cette motion sera adressée à Madame Frédérique HAMEL, Comptable de la Collectivité, au Directeur Départemental des Finances Publiques des Côtes d'Armor ainsi qu'aux parlementaires du département.

### **Motion de soutien au Centre des Finances Publiques de PAIMPOL.**

En 2019, dans un vœu du Conseil Municipal, nous alertions sur la réalité et les conséquences du projet des pouvoirs publics concernant l'évolution du réseau territorial de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP). Ce projet est devenu réalité.

Ainsi, la fermeture du CFP (Centre des Finances publiques) de PAIMPOL est prévue en deux temps.

Tout d'abord, le SIP (Service des impôts des Particuliers) et le SIE (Service des impôts des Entreprises) seront transférés à GUINGAMP le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ensuite, ce sera le tour de la trésorerie le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Il s'agit bien de la disparition d'un service public de proximité, très utile pour les usagers, notamment les particuliers qui ont besoin d'être renseignés en matière d'impôt sur les revenus et taxe foncière et d'être accompagnés pour le paiement de diverses recettes (cantines scolaires, TOM, centres de loisirs).

Un service d'accueil dit de « proximité » sera mis en place.

Etant donné l'étendue et la complexité de la fiscalité, il est évident que l'agent ne sera pas en mesure de répondre à la quasi-totalité des questions des usagers. Concrètement, pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs et se déplacer à GUINGAMP.

Le service de Gestion Comptable situé à GUINGAMP sera éloigné géographiquement de la plupart des communes dépendantes du Centre des Finances Publiques de PAIMPOL. Ces services de gestion comptable seront donc éloignés humainement et professionnellement des ordonnateurs locaux.

Il en résultera une détérioration de la qualité du service public financier rendu aux usagers et aux élus.

Cette réforme n'est donc ni souhaitable, ni acceptable pour les élus de PLOUÉZEC et nous demandons le maintien du Centre des Finances Publiques de PAIMPOL dans ses missions actuelles sans remettre en cause le lien de proximité existant avec la population et les élus

communaux. Cette affirmation ne remet nullement en cause la nécessaire adaptation du Centre des Finances Publiques aux outils novateurs de la communication.

Discussion :

*Jacques MANGOLD indique que le nombre d'agents publics est en constante diminution depuis de nombreuses années, et notamment depuis la mise en place de la Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P.). S'agissant des centres des Finances Publiques, il considère leur maintien comme nécessaire car ils constituent des services publics de proximité permettant d'apporter des renseignements indispensables à certaines personnes physiques ou morales exclues du numérique. De même, les collectivités territoriales disposent auprès des Centres des Finances publiques d'un réseau de conseillers (comptables publics) fort utiles dans un contexte financier et fiscal en forte tension. Il insiste également sur l'aspect humain à ne pas négliger dans la mesure où la fermeture des administrations entraînent une délocalisation des fonctionnaires qui y travaillent, avec les conséquences que cela comporte en matière d'emploi. S'agissant du Centre de Paimpol, c'est une vingtaine d'emplois publics qui se trouvent menacés. Enfin, il estime que les fermetures d'administrations aboutissent à terme à une privatisation du service public.*

**Décision du Conseil Municipal :**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

2.2 – Vœu de soutien aux acteurs culturels.

Depuis le 15 mars 2021, une trentaine d'intermittents du spectacle et de salariés précaires occupent 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 les locaux du Carré Magique à Lannion.

Ils souhaitent attirer l'attention sur la situation du monde de la culture, privé d'activités depuis le début de la pandémie de COVID 19 et dont la situation risque de s'aggraver avec la réforme de l'assurance chômage.

Ils sollicitent par conséquent un soutien des élus locaux.

Le maire propose donc au Conseil municipal de voter la motion suivante :

« La municipalité souhaite apporter son soutien à l'ensemble des acteurs culturels qui, comme beaucoup, souffrent depuis plusieurs mois de la pandémie qui nous frappe.

Nous pensons aux galeries d'art, aux salles de spectacle, aux cinémas ainsi qu'aux artistes qui les animent habituellement. Cette pause culturelle a non seulement affecté un grand nombre d'intermittents mais aussi toute une population qui s'est trouvée privée de loisirs. L'impact psychologique et social n'est pas négligeable.

Sans activité, il est difficile de faire valoir ses droits à l'assurance chômage. La réforme de cette assurance est un coup supplémentaire envers l'ensemble des demandeurs d'emploi. Le gouvernement se doit d'accompagner au mieux ses citoyens, en prenant des mesures adaptées

et non l'inverse ! Nous sommes loin du « quoi qu'il en coûte » promis par le Président de la République en mars 2020.

La ville de Plouézec se préoccupe de la qualité de vie de ses habitants dont la culture est une des composantes. Les élus ont conscience de la gravité de la situation des acteurs culturels, apportent leur soutien et souhaitent que des mesures spécifiques adaptées à la situation de précarité sociale et économique de ces acteurs culturels soient mises en place rapidement par l'Etat.

Le Conseil municipal leur apporte son total soutien, et appelle les acteurs culturels et les citoyens à en faire de même.

La culture est un bien indispensable ! La culture donne forme à l'esprit ! La culture est une dimension essentielle du « monde d'après » ! »

### Discussion

*Jacques MANGOLD constate que la pandémie de COVID 19 constitue depuis de nombreux mois un obstacle à la libre circulation de la pensée culturelle en raison de la fermeture prolongée des principaux lieux culturels : théâtre, cinéma, salles de spectacles, festivals... Le vœu proposé s'avère en parfaite cohérence avec la politique culturelle menée par la commune, notamment grâce à la construction de la salle Ostrea, qui se veut un lieu de rencontre qui permet de diffuser la pensée et développer la culture sur la commune.*

*Pour Gilles PAGNY, la situation des intermittents du spectacle mérite d'être évoquée et soutenue. Ils bénéficient d'un statut intéressant. La réforme en cours risque de porter atteinte aux droits des intermittents, à un moment où ceux-ci sont déjà très impactés par l'absence d'activité culturelle dans le pays en raison de la pandémie. Celle-ci risque de devenir insoutenable si les lieux culturels ne rouvrent pas rapidement.*

### **Décision du Conseil Municipal :**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

2.3 – Compte rendu de la délégation du maire.

### **Décision du 23.04.2021 :**

*Convention avec le S.D.E. 22 pour l'établissement d'une servitude de passage sur terrain communal (AP 264 – Parc Servet) d'une ligne électrique souterraine de 59 mètres de longueur (alimentation antenne Free).*

## **3 – FINANCES**

3.1 – Subvention exceptionnelle à l'association des Amis du Moulin de Craca.

L'association Les Amis du Moulin de Craca ont dû faire face à la remise en état de toiles du Moulin, pour un montant de 443 €.

Le maire propose au Conseil municipal de verser à cette association une subvention exceptionnelle afin de permettre à l'association d'honorer cette dépense.

Le Conseil municipal est donc appelé à délibérer pour :

- DECIDER de verser une subvention exceptionnelle de 443 € à l'association Les Amis du Moulin de Craca.

**Décision du Conseil municipal :**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**4 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Elections et Tour de France

Jacques MANGOLD souhaite insister sur l'organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochain. Il souhaite une mobilisation d'un maximum d'élus afin de permettre la tenue des permanences durant le scrutin, s'agissant d'une double élection. Celle-ci va nécessiter de faire appel à un nombre plus élevé d'assesseurs que lors des précédents scrutins, étant précisé qu'il sera fortement recommandé que ces derniers soient vaccinés, ce qui risque de compliquer davantage la tâche.

Par ailleurs, il précise que le 27 juin, jour du second tour des élections, la commune sera complètement bloquée durant le passage du Tour de France cycliste, soit environ quatre heures. Cela risque d'empêcher certains électeurs d'aller voter.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19h25.